

De: ae-decisionP - DREAL PACA/SCADE/UEE emis par COURTOIS Nathalie - DREAL PACA/SCADE/UEE
ae-decisionp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr 
Objet: Re: Re: demande complétude_F09324P0073_83_Ramatuelle_Aménagement d'un chai de vinification et restructuration
vignoble du Domaine de Pascati
Date: 7 janvier 2025 à 09:47
À: lsublet lsublet@seged-environnement.com
Cc: margaux.btoev@gmail.com



Madame, monsieur,

Nous vous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2025.

Nous avons changé de procédure de saisine et d'instruction des demandes d'examen au cas par cas depuis le 26 novembre 2024.

Or, vous avez déposé avant cette date une demande d'examen au cas par cas pour votre projet qui reste à ce jour incomplète.

Sauf transmission des compléments demandés avant le 15 janvier 2025 à l'adresse ae-decisionp.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr, nous serons contraints d'annuler votre dossier. Vous devrez alors déposer une nouvelle demande sur la nouvelle [plateforme de dépôt ouverte depuis le 26 novembre 2024](#).

Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL à l'adresse suivante : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-projet-a16133.html>

Merci de votre compréhension,

Bien cordialement,

L'unité évaluation environnementale de la DREAL PACA

Nathalie COURTOIS

SCADE/UEE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Adresse physique : 36 Boulevard des Dames - 13002 Marseille Adresse postale : 16 Rue Zattara - CS 70248 13331 MARSEILLE CEDEX 3

Bureau : 2.29

www.paca.developpement-durable.gouv.fr



**Direction Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**